

Commune de MAY EN MULTIEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 17 juillet 2014

Convocation du mardi 08 juillet 2014.

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie de May en Multien sous la présidence de Monsieur SAVARD Jean-Michel, Maire de May en Multien.

Présents :

Mmes BERGANDY, GUESDON, MORONVAL, RABELLE, THIERY.

Mrs COLMANT, LUTHIER, TRIPET.

Pouvoirs : GARNIER Charles à Ch. BERGANDY, GARNIER Jean-Paul à J.M. SAVARD

S. GAYET à O. LUTHIER, F. GRANDSEIGNE à N. TRIPET, F. LEBON à G. COLMANT.

P. MEHEUT à M.H. RABELLE .

Secrétaire de séance : N. TRIPET.

Séance ouverte à 20h30

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2014 et soumet l'avis du conseil sur son adoption. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achat véhicule (services techniques) :

Mr COLMANT, par délégation, s'est chargé de la recherche d'un véhicule utilitaire nécessaire pour les services techniques de la commune. Après de nombreuses recherches, Mr COLMANT propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un véhicule d'occasion mis en vente aux établissements VANCE concessionnaire RENAULT à Meaux. Il s'agit d'un RENAULT de type Kangoo Express diesel, blanc, rallongé, équipé d'une cloison bois et de quelques casiers dans sa partie arrière, au prix de 8890 € TTC (108000 kilomètres au compteur et date de première mise en circulation février 2012), et qui sera équipé d'un crochet d'attelage au prix de 492.00€ TTC . Soit un total d'achat de 9382 €.

A titre de comparaison, Mr TRIPET présente une offre de l'UGAP (centrale d'achat fonction publique) pour un véhicule neuf, RENAULT Kangoo Express de base, essence, pour la somme de 11727,40€ TTC.

Comparaison faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire l'achat du véhicule d'occasion proposé par les Ets Vance de Meaux. (Délib.N° 44/2014). De plus Mr COLMANT sera chargé, au nom du Maire, de passer commande ferme et définitive auprès du concessionnaire dès le 18/07/2014 et d'effectuer toutes démarches pour que ce véhicule soit assuré dans les meilleurs délais.

Travaux route des Cressonnières :

La route des Cressonnières fortement dégradée présente un nombre important de trous en formation. Deux sociétés sont venues afin d'établir des devis pour la réparation de cette chaussée : La société LOELTZ qui propose un devis pour un montant de 9304.80€ et la société WIAME dont le devis est attendu. Cette partie de route semble difficile à stabiliser du fait de son exposition et de l'humidité ambiante. En attendant d'éventuels travaux de grande envergure(?) il est décidé, dans un premier temps, de combler rapidement les trous de rabotage de route, voire de compléter la signalisation par un panneau : « route impraticable ». A suivre.

EMPRUNT :

Cet éventuel emprunt destiné à l'achat du véhicule municipal est abandonné. Le règlement de ce dernier sera imputé sur le chapitre 21 (investissement) du budget 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

Raccordement eau à Gesvres-Le-Duc :

Le Maire informe les membres du conseil Municipal que certains termes de la délibération n° 27/2014 du 24 avril concernant le raccordement de l'eau à Gesvres-Le-Duc pouvaient porter à confusion dans la compréhension de la situation exposée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés décide d'accepter d'établir une nouvelle délibération, portant le n° 43/2014 du 17 juillet 2014.

Honoraires maître d'ouvrage « Maison des Associations » :

Le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification des honoraires dus à J.B. CARRERE, architecte, pour sa mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la Maison des Associations. Le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 219718.65€ ht alors que le montant de l'estimation provisoire de l'opération était initialement de 140000€ ht. Le taux de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre étant de 10% à appliquer sur le coût prévisionnel définitif des travaux, les honoraires de Mr J-B CARRERE sont donc de 21971.86€ ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés décide d'accepter le montant définitif de la rémunération à verser pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la Maison des Associations. Délibération n° 41/2014 du 17 juillet 2014.

Plan iode :

Le Maire rappelle que l'objectif de ce plan est d'assurer pour le département 77, une distribution rapide de comprimés d'iode visant à protéger la thyroïde en cas de risques radiologiques. Ce plan consiste à recevoir depuis le centre de TROCY-EN-MULTIEN, ces comprimés qui seraient stockés et distribués dans la Salle des Fêtes de May-en-Multien. Du fait du changement de Municipalité, le Maire ajoute qu'il convient de renouveler les membres responsables dans la globalité du plan iode. Exposé fait, la composition des nouveaux responsables est : J.M. SAVARD, titulaire, F.THIERY, suppléante (responsables du plan iode)

M.H.RABELLE, titulaire, G. COLMANT, suppléant (responsables de la distribution).

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15.

LE MAIRE
J.M. SAVARD



